



Copropriete installation d'un climatiseur en façade

Par **aurecor**, le **28/04/2016** à **16:05**

Bonjour,

Le vote de l'AG a donné lieu à l'acceptation de l'installation d'un climatiseur en façade de notre bâtiment, c'est-à-dire sous nos balcons.

Or, l'ensemble des copropriétaires de notre bâtiment a voté contre, mais comme les 3 autres bâtiments composant notre copropriété ont voté pour, les travaux sont acceptés.

Or ces 3 autres bâtiments ne sont pas concernés par cette installation puisque distants de 200 mètres. Y-a-t-il un moyen pour contester cette décision ? Est-il normal que les autres bâtiments soient appelés à voter pour quelque chose qui ne les concerne pas ?

Merci de votre aide.

Par **morobar**, le **29/04/2016** à **09:53**

Bjr,

Souvent dans ce type de résidence à bâtiments séparés et clairement identifiés, il y a des sous-syndicats pour débattre de ce genre de problème.

Il faut donc vérifier l'existence de ces sous-syndicats.